VAUX

Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

# Préavis au Conseil général N° 05 / 2026

## Rapport de gestion 2025

Préavis adopté par la Municipalité le 11 mai 2026





Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis vous est présenté en complément du préavis relatifs aux comptes communaux.

## 1. Administration générale et Autorités

### Autorités

- Municipalité

La Municipalité est composée de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| **Yves Schopfer**<br>Syndic | Administration générale, gestion du personnel communal, archivage, communication, domaines, déchets, inhumations, police des constructions, achats immobiliers |
| **Alain Garcia**<br>Vice-syndic | Urbanisme, PACom, école et ASIABE, énergie, politique développement durable, plan énergie et climat communal (PECC), transport, gestion électronique des documents, mobilier et informatique |
| **François Menzel**<br>Municipal | Espaces publics, voirie, eaux potables, eaux usées et assainissement, police, police population, protection civile, pompier, manifestations |
| **Anne-Marie Perret-Gentil**<br>Municipale | Finances, assurances, action et cohésion sociale, dons et subventions, sécurité sociale, santé, séniors |
| **David Spycher**<br>Municipal | Gestion du patrimoine communal, gestion des bâtiments communaux, refuge, routes, forêt, cultes |

La Municipalité s'est rencontrée à 30 reprises pour des séances ordinaires le lundi à 19h00. Elle a reçu à 11 reprises différents interlocuteurs en avant séance.

Elle s'est notamment occupée des affaires courantes de la Commune ainsi que divers dossiers tels que le PACom, le projet Innergia, la mise en place de MCH2 ainsi que de la gestion financière de la Commune.

- Conseil général

Le Conseil général, composé de 39 membres, s'est réuni à deux reprises, sous la Présidence de M. Claude-Alain Gebhard, et a examiné 7 préavis de la Municipalité.

Préavis n° 01/2025 Comptes Communaux 2024

Préavis n° 02/2025 Rapport de gestion 2024

Préavis n° 03/2025 Adoption d'un règlement communal des sépultures et du cimetière

Préavis n° 04/2025 Rétribution des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Préavis n° 05/2025 Budget 2026

Préavis n° 06/2025 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Préavis n° 07/2025 Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Nous profitons de remercier le Conseil Général qui nous a soutenu en acceptant tous nos préavis.

### Greffe Municipal

Nous relevons que notre administration fonctionne à merveille avec notre greffe qui est en place depuis février 2024. Les dossiers, qui sont de plus en plus complexes, sont traités avec professionnalisme et dans les délais. La qualité des documents réalisés par notre greffe ainsi que sa convivialité sont appréciées par toute la population. Notre administration qui est forte et un vrai avantage pour nos citoyens et d'une très grande aide pour la Municipalité. Elle peut soulager les municipaux dans leurs tâches qui sont de plus en plus complexes. Le bureau communal a été rénové afin que l'accueil soit agréable et que notre greffe s'y sente bien. On rappelle qu'elle travaille seule pour notre collectivité à 65% pour notre commune et 15% pour l'AVM.

### Contrôle des habitants

- Enregistrement des arrivées et des départs des habitants
- Établissement des dossiers étrangers pour le service cantonal de la population
- Gestion des dossiers de la population étrangère
- Envoi des formulaires de demande de carte d'identité
- Statistiques diverses

La Commune compte 188 habitants au 31.12.2025 dont 37 enfants mineurs.
En 2025, le Contrôle des habitants a, notamment, enregistré 8 arrivées, 11 départs, 1 naissance, 3 changements de domicile dans la commune et 4 changements d'état civil.
6 cartes d'identité ont été délivrées ainsi que 12 permis de séjour et d'établissement B, C, L, S et de nombreux autres documents comme des déclarations de prise en charge ou diverses attestations.

### Avant-projet de révision de Loi Cantonale sur les Communes

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du canton de Vaud nous a soumis le 4 février 2025, pour consultation, un avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes (LC). Rapidement une majorité des communes vaudoises a fait opposition à cet avant-projet de loi qui contenait énormément de contraintes administratives ainsi qu'une invitation aux fusions. La

Municipalité a pris au sérieux cette consultation et a consacré plusieurs heures ainsi qu'une séance dédiée à ce sujet. Une réponse complète a été retournée au Canton le 10 avril 2025. Il y avait beaucoup de points pour lesquels la Municipalité était en désaccord avec leurs propositions. Après de nombreux retours négatifs de l'ensemble des Communes vaudoises, le gouvernement a compris que ce dossier n'était pas bon pour toutes les Communes et l'a retiré pour le moment. Nous nous réjouissons de recevoir une nouvelle version dans ces prochaines années.

### Instance Cantonale UCV-ADCV

Le Syndic a participé à 2 séances ordinaires de l'UCV ainsi qu'à 4 après-midis avec la Commission Bourgs et Villages pour le district de Morges. Cette commission est représentée par 2 Syndics par district pour les petites communes. Nous avons essentiellement travaillé sur l'avant-projet de la nouvelle Loi sur les communes. Ce projet était, pour la commission, destiné aux grandes Communes et une invitation aux fusions. Un courrier de la commission avec toutes ses remarques a été envoyé au Canton le 4 avril 2025. L'ADCV en a fait de même et a adressé un courrier le 20 mai 2025.
Le Syndic a également suivi 3 séances ordinaires de l'AdCV. Cette faitière défend mieux les petites communes contre le Canton de Vaud et nous soutient dans la démarche du recours contre la péréquation.

### Informatique

- Recertification label CyberSafe

En 2023, nous avions passé avec succès la certification CyberSafe attestant d'un niveau de sécurité de notre infrastructure informatique correspondant aux standards de l'époque. Les cybercriminels ne manquant pas d'ingéniosité, les critères évoluent et la labellisation est uniquement valable que pour une durée de 2 ans. Afin de garantir un niveau de sécurité élevé pour la protection de nos données, la Municipalité a décidé de faire la procédure de recertification qui a eu lieu en 2025. Fin décembre, toutes les modifications requises avaient été réalisées et l'audit final aura lieu le 8 janvier 2026. Sans imprévus, nous devrions obtenir à nouveau le label pour 2 ans.

### Communication

La Municipalité continue, pour le moment, de communiquer avec ses citoyens par des envois postaux personnalisés pour les diverses informations et tout-ménages. Elle a décidé de changer son site internet afin que celui-ci soit compatible avec l'application commune CommuneApp et facile à mettre à jour par notre secrétaire. Le nouveau site internet est en fonction depuis le mois de juillet 2025.
A moyen terme, nous souhaiterions abandonner la version papier du tout-ménage communal mais celle-ci restera, bien entendu, toujours possible, sur demande, pour celui qui la souhaite.

### Manifestations

La Municipalité apprécie beaucoup les initiatives prises par l'association ayant pour but d'animer la Commune, les Pro'fêtes. La Municipalité aide d'ailleurs activement l'association par le biais d'une subvention communale annuelle d'un montant de CHF 5'000.- ainsi que par le prêt de matériel. Nous relevons l'enthousiasme et la motivation pour ces diverses activités variées proposées durant toute l'année.
Exceptionnellement, en 2025, la fête du 1er août n'a pas eu lieu au refuge du Champs des Boz, mais nous nous sommes rencontrés, comme à l'époque, au centre du village pour la journée complète. Nos amis des Pro'Fêtes ont organisé, durant la journée, une visite à pied du patrimoine villageois suivi d'un apéritif dinatoire. L'après-midi a continué avec divers jeux en bois ainsi qu'une initiation au tir à l'arc.

Le soir a eu lieu notre traditionnelle soirée de Fête nationale avec un souper saucisses et cortège aux lampions jusqu'au feu.

Enfin, l'accueil des nouveaux citoyens a permis le 17 décembre d'accueillir nos jeunes citoyennes et citoyens ayant passé l'âge de 18 ans dans l'année, ainsi que les nouveaux habitants ayant décidé d'élire domicile dans notre village. Cette soirée a été organisée conjointement avec les Pro'Fêtes pour le Noël du village. Cette année, la manifestation s'est déroulée sur la place du Village et a été ponctuée par plusieurs interventions, dont un quizz fort instructif proposé par Philippe et Hervé Schmidt.

## 2. Finances

L'exercice 2025 boucle avec une marge d'autofinancement négative de CHF 134'713.08 contre une marge négative de CHF 75'900.- au budget. Nous résumons ci-après les principaux écarts par rapport au budget.

**Dans les charges**

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | Administration générale, diminution "nette" | CHF | - 31'900.00 |
| - | Impôts, augmentation des intérêts bonifiés et ristournes, ces éléments varient en fonction des impôts facturés (ristournes) et des encaissements (intérêts bonifiés) | CHF | 195'500.00 |
| - | Fonds de péréquation "net", augmentation | CHF | 1'666'400.00 |
| - | Travaux/protection des espèces et du paysage, diminution | CHF | - 10'000.00 |
| - | Enseignement primaire et secondaire, augmentation | CHF | 7'700.00 |
| - | Protection civile, augmentation suite au versement du solde abri PC au Canton (couvert par un prélèvement au fonds) | CHF | 13'800.00 |
| - | Développement durable, diminution | CHF | 31'500.00 |

**Dans les revenus**

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | Impôts, augmentation des recettes fiscales ordinaires (impôt revenu/fortune personnes physiques et personnes morales) | CHF | 1'812'500.00 |
| Excédent global des charges | | CHF | - 108'999.83 |
| Amortissements de divers investissements (crédits extrabudgétaires) par des prélèvements aux fonds de réserve : | | | |
| - | Prélèvement au fonds de réserve rénovation refuge | CHF | 43'214.45 |
| - | Amortissement travaux changement fosse septique au refuge | CHF | - 43'214.45 |
| Ajustement du bilan pour le passage à MCH2 : | | | |
| - | Prélèvements à divers fonds pour reclassement des réserves (préavis 06/25) | CHF | 2'531'799.23 |
| - | Attributions à divers fonds pour reclassement des réserves (préavis 06/25) | CHF | - 2'531'799.23 |
| **Excédent des charges viré à capital** | | **CHF** | **108'999.83** |

A noter que le capital au bilan s'élève à CHF 478'543.69 au 31.12.2025 et que la réserve pour investissements/futurs qui deviendra au 1er janvier 2026 réserve de politique budgétaire à CHF 15'098'884.50.

### Recours à la cohésion sociale

24.12.2024 : Accusé de réception de la CDAP sur le recours au décompte final de la péréquation 2023.

En 2024, la Commune de Jouxtens-Mézery avait fait recours au Tribunal Fédéral (TF) sur le décompte final de la cohésion sociale 2022.Elle était « Commune pilote » financée par les 31 communes recourantes.

10.04.25 : Rejet du recours par le TF sur les décisions de décompte final de la cohésion sociale 2022 de Jouxtens-Mézery.

16.06.2025 : La Municipalité, après analyse de la décision du TF, décide de retirer tous les recours déposés à ce jour.

29.08.25 : Nos avocats écrivent à la CDAP que toutes les Communes recourantes ont décidé de retirer les recours déposés

04.09.25 : Réception du courrier de la CDAP et du juge d'instruction de notre décision :
Le juge d'instruction,

- Vu le recours déposé pour les années de 2019 à 2023
- Vu la déclaration de retrait des recours du 29 août 2025

Considérant

- Que le retrait du recours met fin à la procédure
- Qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle et de statuer sur les frais et les dépens (art. 91, 94 al. 1 let. C et 99 de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative-LPA-VD),

Décide

- I. La cause est rayée du rôle
- II. Il n'est pas perçu d'émolument, ni alloué de dépens.

La fin de cette procédure est donc terminée négativement pour toutes les Communes recourantes malgré qu'en premier instance le TF nous avait donné raison sur plusieurs points. Nous constatons quand même que le Canton a dû de de remettre en question et cela a fait aussi avancer le dossier de la nouvelle péréquation communale (NPIV).

### Dons et subventions 2025

Durant l'année 2025, la Municipalité a soutenu financièrement pas moins de 12 sociétés sportives, 15 sociétés culturelles, 12 associations caritatives.

Pour les juniors de la commune : la Municipalité participe à hauteur de CHF 80.-/enfant pour les sociétés suivantes : UCYM, Coquino, Zen do Ryu, FC Echichens, Morges Natation, FC Lonay

La Municipalité a mis en place des critères pour l'attribution des dons. Elle soutient les enfants et les jeunes jusqu'à leur majorité pour un montant de CHF 80.-/par personne.

## 3. Domaines, forêts, infrastructures et bâtiments

### Domaines

- Sentier de la Morges

À la suite des soucis liés aux conditions météorologiques exceptionnelles de 2024. Des glissements de terrain en série, ont déstabilisé le pont au bas de Vaux-sur-Morges, fait que nous avons dû fermer le Sentier sur sa prolongation depuis Vufflens/Monnaz jusqu'à Vaux. Par soucis de stabilité du terrain, une étude a été demandée, par l'ASM (Association pour la Sauvegarde de Morges), à la Maison de la Rivière pour étudier un nouveau projet. Hélas ce tronçon de sentier a été fermé toute l'année 2025 et toujours en attente d'un projet définitif.

- Décharge de type A et B sur le site de la Bérole sur les Communes d'Echichens et Vaux

La Municipalité a communiqué lors de la séance du Conseil général du 2 juin 2025 qu'un projet de décharge de type A et B (décharge type A : matériaux d'excavation ou des matériaux terreux et pierreux non pollués – décharge type B : matériaux d'excavation ou des matériaux terreux et pierreux faiblement ou peu pollués, ainsi que certains déchets de chantier tels que béton, briques, tuiles, verre, etc) situé sur la parcelle « En Bérole » et sur la Commune d'Echichens va prochainement être mis à l'étude par le Canton de Vaud.

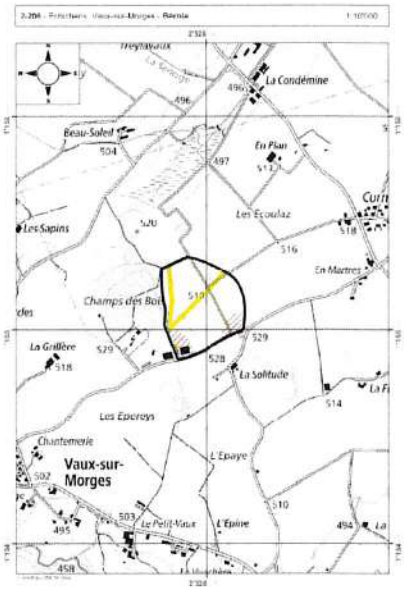


Dès les premières discussions sur ce projet, porté par la société Marti SA, la Municipalité de Vaux-sur-Morges a expressément insisté, pour que le trafic des camions lié à l'exploitation de cette décharge ne traverse en aucun cas le territoire communal, ceci afin de préserver la tranquillité, la sécurité et la qualité de vie de nos habitants.

A noter que cette décharge représente 600'000 $m^3$ et celle-ci sera exploitée sur une durée de minimum 10 ans.

Ce projet sera porté par le Canton ainsi que par l'entreprise et ceci jusqu'à la délivrance du permis de construire et d'exploité qui est délivré par la Canton d'ici 2032 si tout va bien.

Plusieurs groupes de travail ont été créés afin d'élaborer les meilleures solutions avant mise à l'enquête. Un groupe de suivi avec, notamment, divers acteurs de l'environnement (Pro Natura, etc...) et des personnes de notre commune (membre du Conseil Général, citoyens). Un autre groupe de COPIL (Comité de pilotage) a été créé où se trouve deux représentants de la Municipalité de Vaux - sur-Morges (David Spycher, Municipal et Yves Schopfer, Syndic).

### Forêts

- Introduction

L'année 2025 a, à nouveau, été marquée par des conditions climatiques difficiles et une gestion forestière complexe. Les aléas climatiques et la dégradation des peuplements ont augmenté la charge de travail du service forestier et des professionnels du secteur. Parallèlement, le marché du bois est

de travail du service forestier et des professionnels du secteur. Parallèlement, le marché du bois est resté stable, avec des prix similaires à ceux de fin 2024, malgré une demande constante des scieries et des acheteurs de bois énergie.

- Santé de la forêt

Les infestations d'insectes ravageurs ont continué d'affecter les épicéas et les sapins, nécessitant l'exploitation d'un volume important de bois. En revanche, le sapin blanc a montré une résistance accrue grâce aux précipitations. Des infestations mineures ont été observées sur d'autres essences comme le mélèze et le pin sylvestre.
Les précipitations intermittentes ont compliqué la détection des foyers d'infestation de bostryche, les arbres conservant leur feuillage vert. De plus, les sols forestiers sont restés humides, entravant l'utilisation des machines tout en augmentant les risques de dommages aux sols.
Le dépérissement du frêne reste préoccupant car il est souvent accompagné d'infections fongiques qui affaiblissent les racines et compromettent la stabilité des arbres. Par ailleurs, les hêtres montrent également des signes de dépérissement, liés aux épisodes de sécheresse passés, à l'exposition soudaine au soleil et aux infections fongiques. Ces phénomènes, en plus d'affecter la qualité du bois, représentent un risque pour la sécurité et nécessitent une exploitation préventive.
Malgré ces difficultés, certaines essences comme l'érable, le chêne, le tilleul, le douglas et le pin se portent bien. De plus, sous les peuplements touchés par le dépérissement, un rajeunissement naturel est déjà visible, assurant le renouvellement de la forêt.

- Marché du bois

Le marché du bois s'est stabilisé depuis fin 2024. Les bois de haute qualité se vendent à des prix corrects, tandis que les bois de qualité inférieure restent moins valorisés. Bien que la demande en bois feuillus, tout assortiment confondu, soit supérieure à l'offre, les prix sont restés constants.
Les efforts de lutte contre les infestations d'insectes et la sécurisation des infrastructures ont entraîné la mise sur le marché d'un volume important de bois de qualité inférieure et une offre limitée en essences feuillues.

- Garde forestier

Le groupement forestier Veyron-Léman emploie deux gardes forestiers à un taux d'activité de 100% :
- Monsieur Yann Bornand pour le triage de Hautemorges ;
- Madame Mélanie Ledoux pour le triage de la Senoge.

Cette dernière a été le garde forestier pour Vaux-sur-Morges jusqu'à l'automne 2025. Depuis, Monsieur Freddy Golay l'a remplacée à un taux d'activité de 40%. Cette situation a impliqué que passablement de travaux forestiers ont été provisoirement suspendus.

- Exploitations

Quelques épicéas bostrychés ont été coupés, principalement dans notre forêt des Bougeries.

- Conclusion

L'année 2025 a été marquée par des défis majeurs pour la forêt, entre conditions climatiques extrêmes et pressions sanitaires. Néanmoins, des signes encourageants existent, notamment avec le bon état de certaines essences et le renouvellement naturel des peuplements. Une gestion adaptée et prévoyante reste essentielle pour préserver nos forêts et assurer leur avenir.

Plan de la situation des exploitations 2025

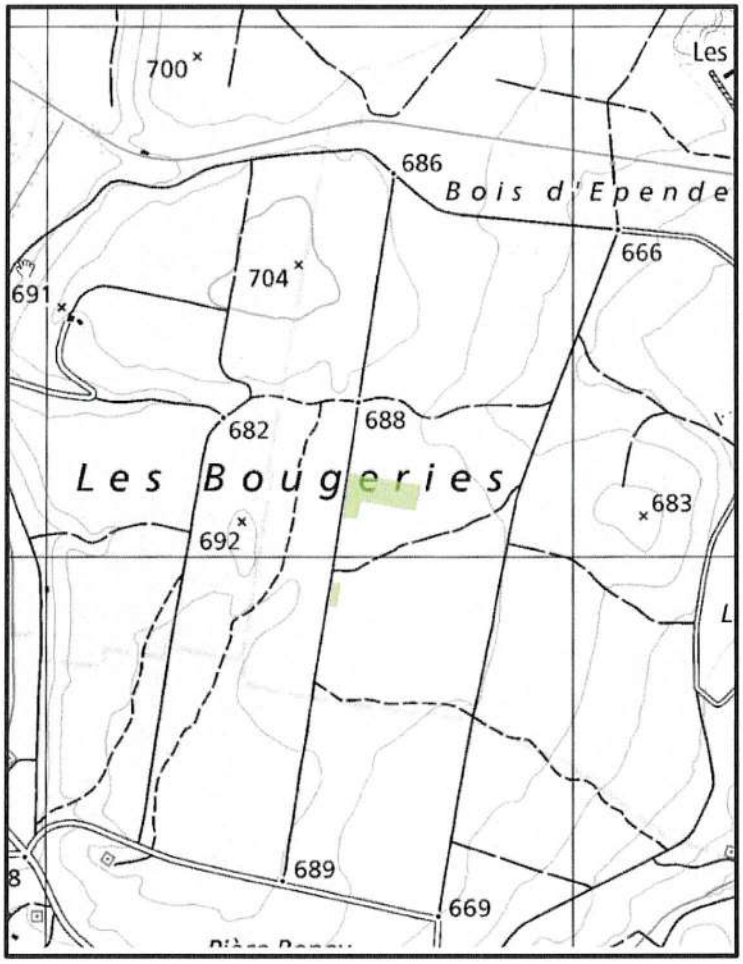


- Soins aux jeunes peuplements

Plantation

Aucune plantation n'a été réalisée en 2025.

Soins aux plantations

L'entretien des plantations comprend plusieurs actions : fauchage de la végétation concurrente, redressement des corbeilles de protection et leur remplacement si nécessaire, ainsi que l'enlèvement des protections anciennes. Parfois, des tailles de formation sont également réalisées pour assurer une croissance optimale des jeunes arbres. En 2025, une surface totale de 15 ares a été entretenue.

Soins aux jeunes peuplements

Les soins apportés aux jeunes peuplements sont réalisés principalement dans les zones où les arbres mesurent jusqu'à 20 cm de diamètre. Ces soins concernent aussi les peuplements irréguliers, après les coupes jardinatoires. Les interventions visent à optimiser le mélange des essences et à favoriser les arbres qui constitueront la structure future de la forêt. En 2025, une superficie de 158 ares a été entretenue selon ces méthodes.

Plan de la situation aux jeunes peuplements 2025

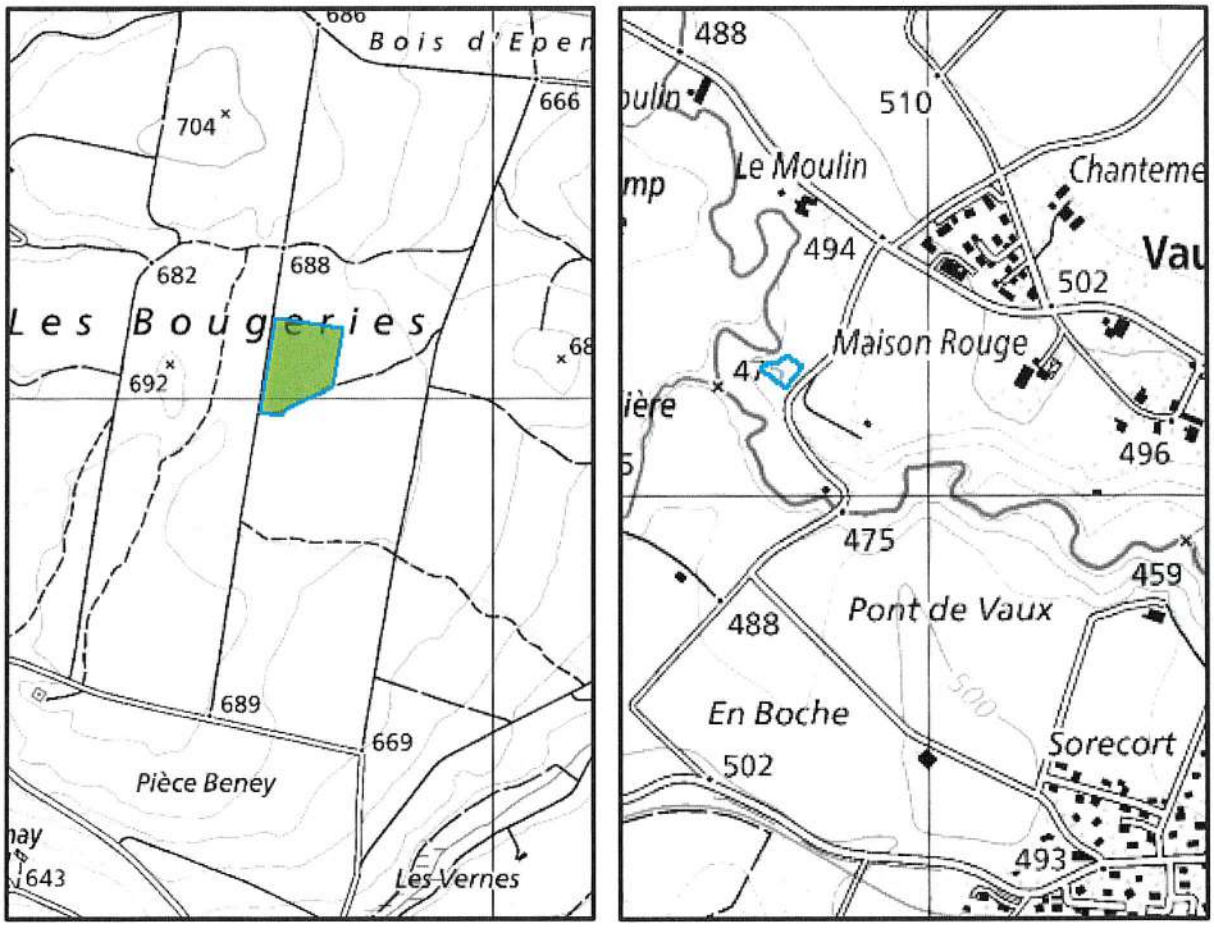


**Infrastructures**

- Cours d'eau

Les précipitations soutenues du mois de juin 2024 ont rendu nécessaire un entretien urgent de la Morges, qui traverse le territoire communal. Quelques endroits n'ont pas encore subi de travaux, ce qui est prévu pour l'année 2026.

**Energie photovoltaïque citoyenne - avancement du projet**

- Recherche d'un emplacement pour le nouveau transformateur

L'installation étant terminée et les contrôles de conformité ayant été réalisés, la Commune a perçu la rétribution unique de Pronovo qui s'est montée à CHF 50'225.20.

Globalement, l'année 2025 n'a pas vu d'avancée majeure, le nouveau transformateur n'ayant pas encore été créé puisque le délai estimé était de 18 mois. La production est donc toujours bridée à 25 kVA au lieu des 100 kVA possibles.

Cependant, la modification de la loi entrée en vigueur confirme la bonne nouvelle annoncée fin 2024 : le financement du transformateur est dorénavant à la charge de Romande Energie, notre GRD, et non à la charge de la Commune. Ceci permet de faire drastiquement baisser le coût des travaux puisque seule l'installation des câbles électriques du site de production jusqu'au nouveau transformateur nécessitera un investissement pour environ CHF 60'000.-.

Une réflexion a donc été menée sur les différentes possibilités d'emplacement du futur transformateur. A ce jour, deux sites potentiels ont été identifiés par Romande Energie en accord avec la Municipalité et des pourparlers sont en cours avec les propriétaires.

Finalement, vingt-et un ménages citoyens participent au projet. En 2026, le premier décompte pourra être calculé permettant de connaitre la ristourne octroyée après déduction de l'amortissement, sachant que le prix de reprise de l'énergie par Romande Energie est passé de 17 ct le kW/h fin 2024 à 10 ct le kW/h fin 2025.

**Bâtiments**

- Pierrafuz

Malgré de nouveaux travaux sur une partie des stores, nous avons pu constater durant l'été que les mesures prises afin d'éviter la nidification des oiseaux n'ont toujours pas d'effet sur cette dernière. Force est de constater qu'il n'existe pas de solution efficace contre ce phénomène. Quant aux appartements, ils ont été occupés toute l'année ; aucun n'a été vacant.

- Clarmont (Rue du Village 32)

Nous rencontrons toujours et encore des problèmes de chauffage récurrents (régulation et multiples arrêts) ainsi que des soucis de moisissure dans un des appartements de 3,5 pièces situé au rez-de-chaussée. La Municipalité a décidé de faire poser une isolation supplémentaire. Ces travaux seront réalisés au début de l'année 2026.





Au niveau de l'occupation des appartements, nous constatons quelques changements de locataires sans que cela n'altère le rendement de l'immeuble.

- Maison de commune

Nous avons procédé à des travaux de rafraichissement des peintures et de ponçage des parquets, ainsi qu'au remplacement du mobilier du bureau.
Nous rencontrons toujours des soucis d'inondation de la cave, du local de chaufferie et des garages lors de fortes pluies. Ceci est dû à l'état délabré du collecteur d'évacuation des eaux claires, situé sur la place Sutermeister, démontré par un contrôle caméra. Un projet d'étude globale du réseau d'évacuation d'eaux claires du centre du village est en cours et fera prochainement l'objet d'un préavis.

- Refuge forestier

Durant le printemps 2025, nous avons procédé à la pose d'un nouveau grill extérieur.
Des dégâts importants au carrelage et à la chape ont été engendrés par une fuite de la pompe du lave-vaisselle. Cela a impliqué des gros travaux de remise en état

- nouvelle chape ;
- changement de quelques éléments en bois de la structure du refuge ;
- pose d'un nouveau carrelage ;
- et finalement, pose d'un nouveau lave-vaisselle.






Nous sommes heureux de constater que le refuge reste bien apprécié et bien utilisé.

## 4. Travaux et territoire

### Aménagement du territoire communal - plan général d'affectation

- **Le bout du tunnel, suite et presque fin**

L'année 2025 a surtout été marquée par la mise à l'enquête publique du projet de PACom qui s'est déroulée du 25 mars 2025 au 26 avril 2025. A l'issue de l'enquête, deux oppositions ont été déposée par Swissgrip et par Romande Energie. Elles concernent toutes les deux la parcelle 80 sur laquelle se situe la centrale électrique. L'argumentaire est basé sur le fait que la parcelle 80 reste en zone agricole, comme actuellement, empêchant le propriétaire et l'exploitant d'envisager à terme des projets de rénovations ou de développements.

Une séance de conciliation a eu lieu avec les opposants en date du 5 juin 2025 à l'issue de laquelle il a été proposé de retirer la parcelle incriminée du processus de renouvellement du PACom. Cette décision a l'avantage de ne pas bloquer notre procédure si près du but. Après prise de langue avec le Canton, il nous a été demandé de réaliser une enquête publique complémentaire qui a eu lieu du 6 septembre 2025 au 6 octobre 2025. A l'issue de l'enquête, non seulement il n'y a pas eu de nouvelle opposition, mais Romande Energie et Swissgrip ont retiré leur opposition.

Fort de cette excellente nouvelle, la voie est enfin libre pour aller de l'avant. La prochaine étape sera de soumettre un préavis au Conseil en février 2026 après présentation à la Commission d'Urbanisme.

### Chemin et routes

- Projet d'aménagement routier sur les routes de St-Saphorin, Colombier et des Essercles

Nous sommes toujours en attente de réponses du canton concernant ce projet. Nous sommes toujours en discussion avec la DGMR, la DGAV ainsi qu'avec la commune d'Echichens pour finaliser le projet de

réaménagement des routes concernées. Ceci fera partie d'un préavis qui vous sera présenté si possible en 2026.

- Espaces publics

Le projet entre le Pont des Essercles et la Route Cantonale 74d (reconstruction de la passe à poissons, remise en fonction du bief, installation d'une minicentrale hydro-électrique, réaménagement de la Morges, de ses rives et des lisières et mise en place d'un sentier didactique) est toujours en cours. Cependant, comme mentionné dans le rapport de gestion 2024, le maintien du droit d'eau ainsi que la mise en place d'une mini station hydroélectrique n'a pas obtenu l'accord du Canton de Vaud. La Commune ne souhaitant pas renoncer à ce projet, car faisant partie intégrante du projet global, une réunion a eu lieu, à la Maison de commune, entre la Municipalité, la Maison de la Rivière et les autorités cantonales afin de tenter d'infléchir la position cantonale. A l'issue de la discussion, le Canton a modéré sa position et il a été convenu qu'un rapport serait établi par la Maison de la Rivière afin de déterminer l'impact d'une telle installation sur la faune de la Rivière la Morges. Ce rapport a été reçu en fin d'année et doit être ajusté à la suite des discussions entre la Municipalité et la Maison de la Rivière. L'affaire suivra donc son cours en 2026.

### Voirie

La Commune de Vaux-sur-Morges a toujours une structure très simple au niveau de la voirie, puisque les travaux courants (balayage des routes, entretiens des évacuations d'eaux claires, poubelles communales, espaces verts, cimetière) sont assurés par un employé travaillant sur base horaire. Il a été constaté des dépôts sauvages de déchets dans les poubelles communales se situant aux arrêts de bus en particulier.

### Déchetterie

La déchetterie intercommunale avec Clarmont nous donne pleine satisfaction et nous constatons avec plaisir qu'elle coute toujours moins cher que l'ancienne avec Chaniaz. Elle n'est certes pas moderne mais avec quelques adaptations, suite à un audit de Valorsa, elle est complètement opérationnelle et adaptée à nos deux villages avec les trois jours d'ouverture par semaine durant l'été et deux jours en hiver.

### Déchets incinérables

17.16 tonnes de déchets incinérables ont été collectés dans la commune en 2025. Toute cette collecte est réalisée par le biais des conteneurs enterrés (Molok) au centre du village. La commune est à la taxe au poids afin de répondre à la loi du pollueur - payeur. Le prix est maintenu, actuellement, à CHF 0,60 par kilo.

## 5. Instruction publique et cultes

### École

- Extension du collègue du Léman

Suite au préavis 05/2024 concernant un crédit de construction pour l'extension du collège Léman à Apples permettant 6 classes supplémentaires accepté par le Conseil intercommunal après modification portant le crédit à CHF 6'080'000.-, les plans ont été validés par le Canton malgré plusieurs péripéties et les travaux ont finalement pu débuter.
Si tout va bien, les travaux pourraient être terminés fin 2026.

### Église / Cultes

Les grandes modifications, dont le comité de paroisse nous a fait part en 2024, vont impliquer un redimensionnement des paroisses, qui va très certainement déboucher sur des fusions de paroisses. Monsieur Olivier Rosselet est toujours pasteur et Monsieur Elio Jaillet, pasteur suffragant, l'a rejoint en mai 2025. Ils sont épaulés par divers intervenants supplémentaires.

## 6. Police

### Police / Police population

Vaux-sur-Morges est un village calme et le nombre d'intervention très faible de la Police le prouve. Néanmoins, appliquant le principe du prévenir vaut mieux que guérir, la Municipalité rappelle que Vaux-sur-Morges participe au concept Police Population. Deux changements sont intervenus en 2025 au niveau de nos interlocuteurs :

- Le Premier-Lieutenant Didier Bovard, chef d'arrondissement de la gendarmerie de La Côte, a été promu à la fonction d'adjoint au Commandant de Gendarmerie vaudoise et a donc quitté son poste au 1er février 2025. Il est remplacé par le Premier-Lieutenant Yvan Bovard
- L'Adjudant Jean-François Blaser, chef du poste de la Gendarmerie de Morges, a fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par l'Adjudant Michele Di Santolo. Son adjoint sera le Sergent Major Arnaud Pellé.

### SDIS Morget (Service de défense contre l'incendie et de secours)



Nous sommes heureux de constater que l'année 2025 a été très calme au niveau des sinistres, puisque les pompiers du SIS Morget ne sont intervenus qu'une seule fois dans notre commune pour... sauver un chat piégé au sommet d'un arbre.

Le SDIS est, par contre intervenu à 401 reprises en 2025, dont 109 pour des incendies. 90 interventions ont eu lieu de nuit et 136 le week-end.

Le Comité de direction (CODIR) du SIS Morget a rencontré à plusieurs reprises la Municipalité de Morges afin de continuer à travailler sur le dossier de la nouvelle caserne principale, la caserne actuelle allant être démolie dans le cadre du plan de quartier Morges Gare Nord.

En 2025, l'effectif était de 215 personnes au 1er janvier. Durant l'année, il y a eu 26 départs pour 2 arrivées, ce qui fait que l'effectif au 31.12 s'élève à 191 personnes. Rappelons que les effectifs sont essentiellement composés de sapeurs-pompiers volontaires qui acceptent cet engagement en plus de leurs activités professionnelles. Les raisons des départs sont nombreuses (manque de temps, déménagements, changement de situation professionnelle). Si la baisse des effectifs est préoccupante ces dernières années, les effectifs à disposition permettent malgré tout de garantir les activités et les missions. Une soirée d'information pour le recrutement cantonal a été organisée à Morges le 6 novembre et a réuni 42 participants.

### Protection Civile (ORPC)

La Protection civile du district de Morges a été fortement sollicitée en 2025. Outre le contrôle périodique des abris et le traditionnel essai des sirènes (qui mobilise tout de même 100 astreints), de nombreuses manifestations d'envergures ont eu lieu :

- Une étape du Tour de Romandie 2025 a fortement impacté la commune de Cossonay et ses voisines ;
- La Fête fédérale de gymnastique a également nécessité l'engagement de plus de 50 astreints à fin mai pour le montage et à fin juin pour le démontage ;
- Le plan canicule a été déclenché une première fois le 27 juin, pour une durée d'une semaine et a permis de venir en aide à 148 personnes (rappelons que Vaux-sur-Morges ne participe pas à ce service et assure elle-même l'aide aux aînés durant les périodes de canicule). Le plan canicule a été déclenché une seconde fois en le 8 août avec des températures allant jusqu'à 37 degrés.
- Le dimanche 2 novembre, une intervention a eu lieu à la demande du SIS Morget suite au débordement de la Morges ayant provoqué des inondations au centre-ville.

Quelques chiffres 2025 en rapport avec l'ORPC du district de Morges :

- 2'889 jours de service ;
- 2'381 jours de cours de répétition ;
- 478 jours de service d'intervention en faveur de la collectivité ;
- 30 jours de service pour des interventions en situation d'urgence ;
- Effectif au 31.12.2025 : 361.

## 7. Affaires sociales

### Les aînés

- Sortie des aînés des communes de Vaux-sur-Morges et Clarmont - 27 mars 2025

Tous les deux ans, nous organisons une sortie pour les aînés des communes de Vaux-sur-Morges et Clarmont. La journée du 27 mars 2025 s'est déroulée de manière agréable dans la région de la Vallée de Joux avec les visites du musée du Vacherin et du musée de l'Espace Horloger.

- Noël des séniors

Comme chaque année, cette rencontre a été un véritable succès, offrant aux séniors une occasion de se retrouver, de partager des moments conviviaux et de célébrer la période de Noël dans la bonne humeur. L'ambiance fût chaleureuse et festive.
La partie s'est clôturée par des mots de remerciement de Mme A.-M. Perret-Gentil, l'organisatrice, représentante de la Municipalité, qui a remercié les participants pour leur présence. Elle a souligné l'importance de maintenir des liens intergénérationnels.
A cette occasion, nous avons fêté un nonagénaire, en la personne de Richard Stoudmann, qui a été chaleureusement applaudi.
Les participants quittèrent la salle avec des sourires, des cadeaux souvenirs et un sentiment de joie partagée.








**ARASMAC (Déléguée au Conseil intercommunal)**

- Réseau Coccinelle

En 2009, 47 communes membres de l'ancienne Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne (ARASMAC) constituaient le réseau AJEMA, reconnu par la FAJE. Sa gestion a été confiée à l'ARASMAC, devenue par la suite Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

Ces dernières années, diverses études ont été commandées par l'AJEMA afin d'évaluer le mode de gouvernance du réseau. Suite à quoi, les communes de l'Association intercommunale scolaire Aubonne, Gimel – Etoy (ASSAGIE), de Morges et de St-Prex ont décidé de quitter le réseau AJEMA. Parallèlement et intégrant le contexte de ces départs annoncés, Habilis Conseils a travaillé sur des hypothèses relatives aux possibilités de regrouper les communes restantes, sous une autre association, tout en poursuivant des buts analogues. Les communes restantes ont négocié avec le Comité de direction (CODIR) de l'ARASMAC pour que l'AJEMA continue d'assurer la gestion du réseau jusqu'au 31 décembre 2026, date correspondant à leur sortie définitive.

Un Groupe de travail (GT) ad hoc et un Bureau ont vu le jour dans lesquels a participé la commune de Vaux-sur- Morges.
Leur objectif final a été de déterminer si et comment il était possible de constituer un nouveau réseau à l'échelle de leur région, qui répondrait : aux attentes des communes faisant acte d'adhésion (voir tableau ci-dessous) et de leurs habitant.e.s ; aux critères de reconnaissance définis par la FAJE. Ils se sont adjoints un soutien ciblé à travers un mandat confié à Hiboux Conseils pour accompagner l'aide à la décision des communes, produire les actes fondateurs et initier toutes les étapes nécessaires à l'opérationnalisation du réseau émergeant.

Les communes faisant acte d'adhésion :

| Commune | Habitants 31.12.24 |
|---|---|
| Aclens | 587 |
| Ballens | 579 |
| Berolle | 303 |
| Bière | 1'680 |
| Bremblens | 615 |
| Chigny | 420 |
| Clarmont | 228 |
| Echichens | 3'218 |
| Gollion | 1'064 |
| Hautemorges | 4'387 |
| Lully | 838 |
| Mollens | 324 |
| Montricher | 943 |
| Romanel-sur-Morges | 454 |
| Tolochenaz | 1'934 |
| Vaux-sur-Morges | 185 |
| Vufflens-le-Château | 838 |
| Vullierens | 548 |
| **Total** | **19'145** |

Couverture actuelle sur le territoire des communes faisant acte d'adhésion au Réseau Coccinelle

| Structure | Lieu | Places préscolaires | Places parascolaires |
|---|---|---|---|
| Arche de Noé [1] | Colombier-sur-Morges | 44 | 48 |
| CVE Silasol [1] | Echichens | 22 | |
| Minibulles [1] | Ballens | 10 | |
| | | | |
| La Vufflantine[1] | Vufflens-le-Château | 34 | 60 |
| Little Green House[2] | Tolochenaz | 66 | |
| Chap'Rond rouge[3] | Pampigny | 22 | |
| Drôle de Frimousse Maison [1] | Tolochenaz | | 48 |
| Drôle de Frimousse Antenne [1] | Tolochenaz | | 24 |
| Les Joyeux Lurons[1] | Gollion | | 12 |
| Les Petits Lurons[1] | Gollion | | 24 |
| Les Pand'Amis[1] | Echichens | | 60 |
| UAPE ASIABE d'Apples [1] | Apples, collège Dôle | | 24 |
| UAPE ASIABE de Montricher [1] | Montricher | | 24 |
| UAPE ASIABE de Pampigny [1] | Pampigny | | 48 |
| UAPE ASIABE de Reverolle [1] | Reverolle | | 24 |
| UAPE ASIABE de Bière - Berolle[44] | Berolle et Bière | | 36 |
| UAPE ASIABE de Chaniaz [4] | Chaniaz | | 36 |
| **Total** | | **198** | **468** |

[1] reconnus SCAJE, subventionnement FAJE

[2] validé lors du CI AJEMA du 25.09.25 ; ouverture en janvier 2026

[3] sous réserve de la sortie de la Commune de Pampigny du réseau AJERCO

[4] places non reconnues par le SCAJE – forme d'accueil sans subventionnement de la FAJE.

Pour l'accueil familial de jour, le périmètre du futur réseau compte actuellement 21 accueillantes en milieu familial (AMF)

| Commune | Nombre d'AMF |
|---|---|
| Apples | 4 |
| Ballens | 1 |
| Berolle | 1 |
| Bière | 6 |
| Colombier | 1 |
| Echichens | 2 |
| Montricher | 1 |
| Pampigny | 2 |
| Reverolle | 1 |
| Tolochenaz | 3 |
| Vullierens | 2 |
| **Total** | **24** |

**Projet de création de places d'accueil**

Il s'agit uniquement de création de places, non de places issues de l'adhésion de structures d'ores et déjà existantes (ASIABE).

| Commune | Préscolaire<br>Nbr places, prévision | Parascolaire<br>Nbr places, prévision |
|---|---|---|
| Aclens | 22, 2031 | |
| Ballens | | |
| Berolle | | |
| Bière | à déterminer, dès 2028 | 60, dès 2028 |
| Bremblens | | |
| Clarmont | | |
| Echichens | 44, 2032 | |
| Echichens (Colombier) | 12, à déterminer | |
| Gollion | | 12, à déterminer |
| Hautemorges | 44, à déterminer | |
| Lully | | entre 36 et 48, d'ici 2029 |
| Mollens | | |
| Montricher | | |
| Romanel-sur-Morges | | |
| Vaux-sur-Morges | | |
| Vullierens | | |

**Liste d'attente (état au 17.06.25)**

Cette liste demeure indicative ; elle est fluctuante, y compris en cours d'année.

| Commune | Nombre d'enfant-s |
|---|---|
| Aclens | 5 |
| Ballens | 1 |
| Berolle | 3 |
| Bière | 5 |
| Bremblens | 7 |
| Chigny | 1 |
| Clarmont | 3 |
| Echichens | 37 |
| Gollion | 14 |
| Hautemorges | 45 |
| Lully | 7 |
| Mollens | 2 |
| Montricher | 5 |
| Romanel-sur-Morges | 6 |
| Tolochenaz | 16 |
| Vaux-sur-Morges | 1 |
| Vufflens-le-Château | 1 |
| Vullierens | 9 |
| **Total** | **168** |

**Gouvernance**

Le Réseau Coccinelle sera une Association Intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la Loi du sur les communes (LC) du 28 février 1956. Le Réseau Coccinelle sera opérationnel au 1er janvier 2027.

# 8. Services industriels

**Eaux claires**

**Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM)**

L'année 2025 a connu une pluviométrie suffisante. De ce fait, l'AVM n'a pas eu besoin de mettre en place des limitations dans l'utilisation de l'eau potable, ce qui est un soulagement pour tout le monde. Le changement ou l'adaptation des compteurs d'eau, décidé par le Conseil Intercommunal par le biais d'un préavis en juin 2024, a été effectué durant l'année 2025. Pour le prochain relevé qui sera effectué début 2026, les releveurs n'auront en principe plus à faire un relevé physique des compteurs, ce qui représentera un gain de temps non négligeable.

**Eaux usées et assainissement**

**Epuration Région Morges**

- Projet de renouvellement de la STEP de Morges

Le projet de la nouvelle STEP a subi de nouvelles péripéties en 2025. Après la mise à l'enquête en 2024 pour le projet de rénovation et de modernisation de la STEP :

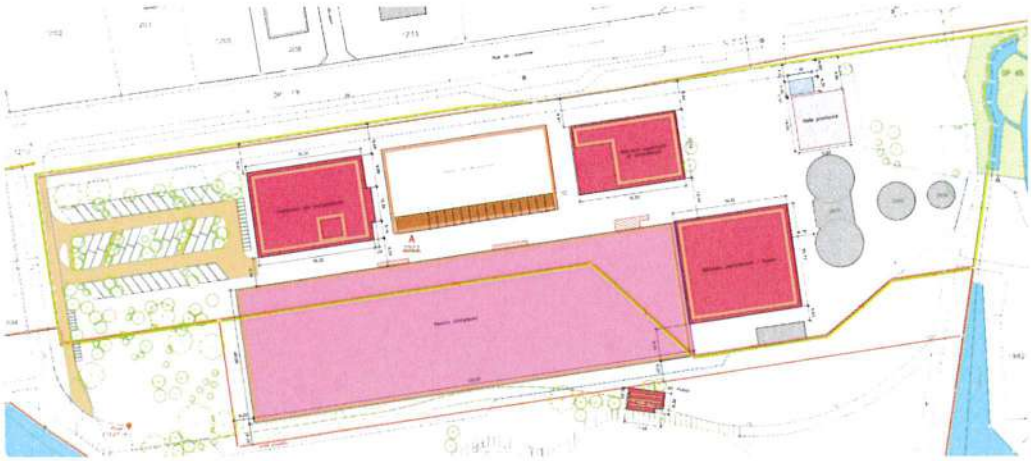

Le comité directeur a mandaté un bureau d'ingénieur afin de déterminer si une rationalisation du projet était possible. Les résultats de cette étude ont démontré qu'une adaptation des plans permettraient non seulement une économie financière importante, mais également une nette diminution de la durée des travaux (de sept à cinq ans). En revanche, cette modification a nécessité une nouvelle mise à l'enquête. Le préavis concernant le renouvellement de la STEP sera en principe présenté en juin 2026.

- Plans généraux d'évacuation des eaux « PGEE 2.0 »

La révision des plans généraux d'évacuation des eaux ci-après « PGEE 2.0 » a été décidée et l'ERM participe à la démarche pilote relative aux PGEE 2.0 qui a été initiée et subventionnée par la Direction générale de l'environnement (DGE). L'étude préliminaire intitulée « Etape 1 – Analyse de situation » a débuté et sera effectuée par une entreprise mandatée par l'ERM. Des contacts et des séances ont déjà eu lieu avec la Commune de Vaux-sur-Morges. Cette révision va représenter une charge importante tout au long de son déroulement. Ci- après quelques informations sur le plan général d'évacuation des eaux.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux polluées et non polluées provenant des zones urbaines. Cet outil est destiné aux communes qui sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini à l'article 5 de l'ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) ainsi qu'aux collaborations intercommunales.

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux polluées et non polluées. Il planifie non seulement la construction, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système de gestion des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement inclus.

Ainsi, le PGEE doit apporter :

- La connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes de gestion des eaux (diagnostic).
- La définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.
- Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement mis à jour.

Les premiers PGEE du canton ont été élaborés à partir des années 1990. Si après 30 années de pratique, l'intérêt de cette planification est indiscutable, la disparité des méthodes d'élaboration, de mise à jour et d'utilisation nécessite d'être améliorée.

En outre, le cadre juridique et technique de la gestion des eaux n'a cessé d'évoluer pour apporter des réponses toujours plus précises et plus efficaces alors que l'évolution démographique contribue à accroitre les pressions exercées sur les milieux aquatiques.

Enfin, le contexte climatique général a changé. Les évènements pluvieux plus intenses, les sécheresses et les canicules plus régulières, doivent être intégrés dans les réflexions permettant de construire les PGEE.

Parallèlement, l'intégration dans les politiques publiques de la problématique climatique s'est aussi accrue. Les PGEE faisaient partie des instruments déjà identifiés par le canton lors de l'élaboration du premier plan climat vaudois en 2020 afin de préserver les ressources en eau et pour repenser la gestion des eaux en milieu urbain.

En 2022, avec le nouveau programme de législature, la mise en œuvre du Plan climat a été renforcée conservant les PGEE comme un outil indispensable d'adaptation du territoire au changement climatique et de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Une nouvelle approche dans la gestion de l'évacuation des eaux est donc désormais nécessaire et elle doit répondre aux besoins d'une gestion intégrée des eaux, dépassant le seul cadre des eaux polluées.

Cinq changements majeurs vont intervenir dans la conception des PGEE de deuxième génération dit PGEE 2.0 :

- Un travail d'élaboration à l'échelle du bassin versant de la station d'épuration (STEP) afin de rassembler tous les participants autour du système global de collecte et de traitement des eaux, dans le but de créer des synergies et d'améliorer la qualité des eaux.
- Une réalisation du PGEE par modules interconnectés mais pouvant faire l'objet de traitements indépendants.
- Une mise en avant de l'infiltration des eaux non polluées, afin de renforcer le cycle naturel de l'eau et de favoriser une gestion des eaux à la parcelle.
- Une place plus grande dédiée aux données numériques, pour faciliter l'utilisation, la mise à jour et la transmission des données relatives aux infrastructures de gestion des eaux.
- La prise en compte du maintien de la valeur dans la détermination des taxes afin de pérenniser le financement des infrastructures et des actions liées à la protection de la qualité des eaux.

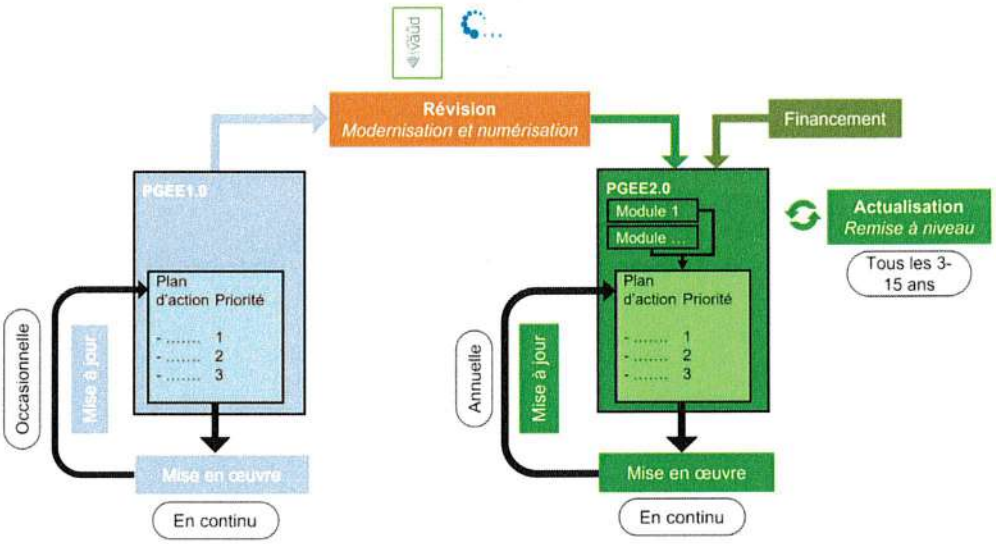

## 9. FDDER

**Un fonds au service des citoyens pour un avenir respectueux de notre environnement**

Le comité du FDDER s'est réuni à deux reprises, principalement afin d'adapter les aides directes à l'évolution du marché. Pour le reste, la demande d'installation de panneaux photovoltaïques a ralenti, témoin qu'une grande partie des propriétaires ont déjà franchi le cap. Nous avons aussi constaté que le chauffage à énergie fossile commence aussi sa transition énergétique et que cette énergie est changée par des pompes à chaleur ce qui réjouit le comité.

## 10. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges**

- vu le préavis N° 05 / 2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- d'accepter le rapport de gestion 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic — Yves Schopfer

La Secrétaire — Barbara Vanrietvelde

MUNICIPALITÉ DE VAUX-SUR-MORGES

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 22 juin 2025.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président — Claude-Alain Gebhard

La Secrétaire — Barbara Vanrietvelde

CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUX